

## AVIS PUBLIC

### STM - DÉCLARATION PUBLIQUE DE PROJET – PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL (PLB)

#### Secteurs : Structure auxiliaire 4 et station Langelier Intervention : démolition

AVIS est donné aux personnes intéressées que conformément à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI), la STM a transmis à l'arrondissement de Saint-Léonard deux avis de projet le 11 janvier 2024 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB), plus spécifiquement pour les secteurs de la Villanelle/Jean-Talon Est et Langelier.

Suivant des avis de non-conformité reçu par la STM le 22 janvier 2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM notifie des déclarations publiques de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

#### Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

**Secteur structure auxiliaire 4** : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 3 515 970, 3 515 971, 2 516 836 et 2 516 837 du cadastre du Québec et servira à la construction de la structure auxiliaire 4 (de la Villanelle). Les interventions projetées portent notamment sur la démolition du bâtiment situé au 6180, rue Jean-Talon Est, la pose de revêtement temporaire du mur extérieur et la construction de nouveaux branchements d'égout et d'aqueduc du bâtiment situé au 6188, rue Jean-Talon Est.

**La date envisagée pour le début des travaux est prévue en mars 2024.**

#### Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- certificat de localisation (construction existante);
- date du début de la démolition;
- durée de la démolition;
- déclaration d'assurance responsabilité;
- déclaration d'avis aux services publics;
- photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- coordonnées de l'entrepreneur;
- coût des travaux;
- protection des arbres de la Ville;
- permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

**Secteur Langelier** : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 125 029 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Langelier. L'intervention projetée porte sur la démolition des constructions présentes au 7505, boulevard Langelier.

**La date envisagée pour le début des travaux est prévue en mars 2024.**

**Avis de non-conformité**

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- certificat de localisation (construction existante);
- date du début de la démolition;
- durée de la démolition;
- déclaration d'assurance responsabilité;
- déclaration d'avis aux services publics;
- photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- coordonnées de l'entrepreneur;
- coût des travaux;
- protection des arbres de la Ville;
- permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner

Les déclarations publiques de projet pour ces deux secteurs « Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLB) » peuvent être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard) section avis publics.

Montréal le 26 février 2024.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

Montréal, le 15 février 2024

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

**Monsieur Serge Lamontagne**

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1<sup>er</sup> étage

Bureau 108

Montréal (Québec)

H2Y 1B5

**Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal**  
**Secteur : structure auxiliaire 4 (de la Villanelle/Jean-Talon Est)**  
**Intervention : démolition**

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un avis de projet le 11 janvier 2024 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la future Structure auxiliaire 4 (SA4), qui sera située à l'angle des rues de la Villanelle et Jean-Talon Est.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 22 janvier 2024 de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur SA4 : site et intervention visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 3 515 970, 3 515 971, 2 516 836 et 2 516 837 du cadastre du Québec et servira à la construction de la structure auxiliaire 4 (de la Villanelle). Les interventions projetées portent notamment sur la démolition du bâtiment situé au 6180 rue Jean-Talon Est, la pose de revêtement temporaire du mur extérieur et la construction de nouveaux branchements d'égout et d'aqueduc du bâtiment situé au 6188 rue Jean-Talon Est.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en mars 2024.

### Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- Certificat de localisation (construction existante);
- Date du début de la démolition;
- Durée de la démolition;
- Déclaration d'assurance responsabilité;
- Déclaration d'avis aux services publics;
- Photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- Coordonnées de l'entrepreneur;
- Coût des travaux;
- Protection des arbres de la Ville;
- Permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

### Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse [liliane.cardinal.1@stm.info](mailto:liliane.cardinal.1@stm.info).

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



### **Maha Clour**

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales

514 350-0800, poste 85235  
[maha.clour@stm.info](mailto:maha.clour@stm.info)

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal  
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal  
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard  
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal

Montréal, le 15 février 2024

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

**Monsieur Serge Lamontagne**

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1<sup>er</sup> étage

Bureau 108

Montréal (Québec)

H2Y 1B5

**Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal**

**Secteur : station Langelier**

**Intervention : démolition**

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un avis de projet le 11 janvier 2024 dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la future station Langelier, qui sera située à l'angle du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 22 janvier 2024 de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur station Langelier : site et intervention visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne le lot 1 125 029 du cadastre du Québec et servira à la construction de la station Langelier. L'intervention projetée porte sur la démolition des constructions présentes au 7505 boulevard Langelier.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en mars 2024.

### Avis de non-conformité

L'arrondissement Saint-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait compléter l'analyse des demandes de certificat d'autorisation de démolition, car certaines informations étaient manquantes, à savoir :

- Certificat de localisation (construction existante);
- Date du début de la démolition;
- Durée de la démolition;
- Déclaration d'assurance responsabilité;
- Déclaration d'avis aux services publics;
- Photographies de chaque mur extérieur et de l'ensemble du bâtiment;
- Coordonnées de l'entrepreneur;
- Coût des travaux;
- Protection des arbres de la Ville;
- Permis de coupe d'égout et d'aqueduc à condamner.

### Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse [liliane.cardinal.1@stm.info](mailto:liliane.cardinal.1@stm.info).

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



### **Maha Clour**

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales

514 350-0800, poste 85235  
[maha.clour@stm.info](mailto:maha.clour@stm.info)

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal  
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal  
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard  
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal